

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC140

présenté par

M. Hetzel

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

Au début de l'alinéa 23, substituer aux mots : « La refondation de l'école », les mots : « La présente loi »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette rédaction est plus pertinente car il n'y a évidemment nullement lieu de parler de refondation.